

L'obligation de l'intégration, entre l'ardeur et le tison

Nadir BOUMAZA

La question "l'intégration, c'est quoi au juste ? ", quelqu'en soit le destinataire, ne manque pas d'être traversée d'ambiguités et de susciter des quiproquos comme ceux que nous avons lus dans l'un des entretiens composant ce numéro (entretien avec l'association turque).

Les enjeux idéologiques de l'intégration

L'intégration est-elle un devoir d'hospitalité ou une obligation pour les faux nouveaux arrivants ? Est-elle la bonne réponse aux menaces de régression idéologique et de dérive xénophobe et raciste ? Qu'en est-il de sa fonction de consensus idéologique entre des familles politiques opposées ?

S'il est difficile de répondre immédiatement à ces questions, il est pour le moins nécessaire d'alimenter la réflexion des agents sociaux en examinant les discours et les pratiques se référant à l'intégration.

Il faut ainsi rappeler préalablement que l'intégration et la politique dite d'intégration sont avant tout des discours. Plus complexe, la réalité est faite quant à elle de situations fort nuancées et variées où les facteurs de ce qu'on pourrait appeler l'intégration le disputent à ceux de la spécification. Ainsi avons-nous opposé insertion et exclusion, intégration - à la Nation ou à la République - et spécification et, pourrions-nous opposer au terme institutionnel d'intégration celui galvaudé et stigmatisé, de "ghetto".

L'enjeu socio-politique que le discours dominant présente est celui de l'évitement ou de la suppression des ghettos qui seraient le produit de processus d'exclusion et d'auto-exclusion que le discours et l'action de l'extrême droite alimenteraient en s'y alimentant. L'intégration de l'immigration est ainsi présentée comme un enjeu républicain. Elle vise à supprimer les exclusions et refaire la cohésion

de la nation avec ses "nouveaux" membres, autour de valeurs idéologiques et politiques consensuelles. Elle vise à éviter les facteurs de désintégration, c'est à dire de constitution de sous-groupes et de communautés fonctionnant sur la base de logiques spécifiques.

L'histoire et le présent

Dans ce même numéro, Albano Cordeiro propose une critique des glissements sémantiques par lesquels procède la politique de l'immigration.

Ce dévoilement pratiqué par Albano Cordeiro permet de bien distinguer les bonnes intentions des ambiguïtés du discours dominant et du fonctionnement d'une société qui n'arrive pas à se débarrasser des relents d'idéologies xénophobes et racistes ayant parsemé son histoire. Car *l'enjeu majeur d'une reconnaissance de la citoyenneté aux "gens de couleur"* est bien celui de l'égalité fondamentale entre les hommes et de leur droit socialement et historiquement construit à faire partie d'une nation au même titre que les immigrants d'origine européenne et de culture judéo-chrétienne.

Peut-on cependant se suffire d'une explication des confusions de la politique publique par le "*non-dit collectif*" sur l'histoire coloniale ? N'y a-t-il pas dans l'analyse d'Albano Cordeiro une explication globalisante qui tend à occulter un autre enjeu politique de l'intégration que celui de l'histoire coloniale ?

Le refus d'une société pluri-ethnique et de l'organisation communautaire

C'est que le retour au concept d'intégration après une politique dite d'insertion, menée entre 1981 et 1986 et poursuivie pendant la période de "cohabitation" de 1986 à 88 (malgré l'affaire du charter de Pasqua), traduit plutôt une évolution de

la société politique sur laquelle il est important de porter l'attention. La décennie qui vient de s'écouler a été marquée par un important débat sur l'immigration qui traduisait les questionnements les plus profonds de la société française tant en matière de citoyenneté qu'en matière d'organisation sociale. Parce qu'elles manifestent une réelle intégration sociale tout en étant sujettes à des phénomènes d'exclusion et d'auto-spécification, les populations d'origine maghrébine ont connu une évolution spécifique. Celle-ci posait le problème majeur de la capacité de la nation française à assumer les effets de son histoire coloniale mais aussi migratoire et de sa gestion assimilationniste des étrangers lorsque ceux-ci appartiennent à l'aire de civilisation islamique. C'est ce qui s'est exprimé dans les débats des années 80 - notamment celui portant sur le code de la nationalité - qui ont indiqué parmi les alternatives, celle d'une pluriculturalité et d'une pluri-ethnicité que manifestaient l'expression économique, culturelle et politique multipliée après la marche pour l'égalité (1982).

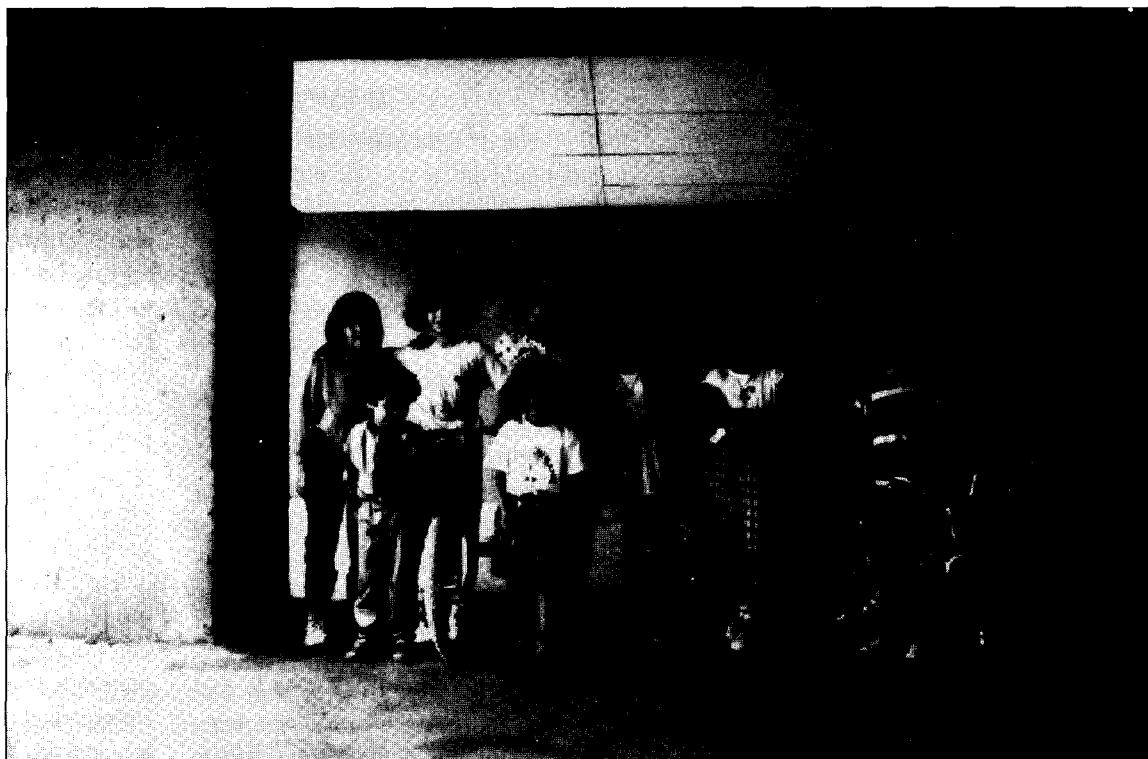
L'évolution sociale des années 80 se fait en termes de polarisation de la vie économique, sociale et culturelle sur des espaces urbains, expression d'un cosmopolitisme où se combinent et s'associent des formes d'expression françaises et (Carte de séjour, Karim Kacel,...) avec des expressions importées notamment par les nouveaux migrants. Les médias attirent l'attention sur l'expression ethno-religieuse et ethno-communautaire (comme l'expression d'un Islam de France) et la montée de l'extrême droite fait craindre le pire c'est à dire surtout le risque de fracture de la société française qui fait écho aux interrogations sur la perte d'identité de la France attaquée par les "invasions" culturelles (notamment des USA) et démographiques (du Tiers Monde et notamment du Maghreb dont les originaires seraient plus prolifiques)

Tandis que la voie communautaire semblait prévaloir chez les Asiatiques, les Maghrébins développaient des modes contrastés de dispersion et de regroupement, d'assimilation et de spécification. L'exclusion d'une partie de ces derniers et le rôle stratégique de l'organisation communautaire dans l'insertion des asiatiques posait le problème du choix entre le modèle français traditionnel d'assimilation et le modèle anglo-saxon de représentation communautaire. Le modèle américain dans lequel les groupes de pression participent à la régulation négociée ne pouvait il s'appliquer sous des formes originales à la société française?

Posés pendant une période de crise économique, ces problèmes de gestion de la différence et de l'altérité se sont connectés avec ceux de la définition du modèle de société future tel que déterminé par les nouvelles règles de la compétition économique et des échanges internationaux. L'ouverture nécessaire à la restructuration et à la reconversion économique avait nécessité des opérations de reconversion sociale et de modernisation: redéfinition des rapports entre le public et le privé et des rapports salariaux, développement de la formation, mise en œuvre de la décentralisation et de son corollaire, le pouvoir local. Il en résultait un mouvement contradictoire. L'activation de la compétition à l'échelle internationale imposait une ouverture culturelle, technologique et économique et une suppression des rigidités administratives, politiques et idéologiques tandis que la crise et la décentralisation provoquaient les replis idéologiques et le clientélisme politique localiste.

Comment se traduisent ces mutations dans l'action publique concernant l'immigration ?

L'une des caractéristiques de la politique d'intégration est qu'elle se présente comme naturelle et évidente. Elle suppose



ensuite un accord large des acteurs sociaux sur son principe. Lequel accord concerterait le corps sain de la société et excluerait les partisans du ghetto qui n'est que le corollaire du renvoi de ceux qui, par "nature" ne seraient pas intégrables. Ce présupposé du consensus social est constitutif de la politique publique en direction de l'immigration. Celle-ci se présente comme la seule alternative possible face à la montée des exclusions alors qu'elle développait au début des années 80 le droit à la différence et facilitait l'expression dite communautaire. Cela se traduisit par exemple dans la réorganisation des structures du Fonds d'Action Sociale et la mise en place d'une Commission nationale (avec ses commissions régionales) pour l'**Insertion** des Populations Immigrées dans laquelle ont été représentées (mal ou bien, là n'est pas la question) les "communautés" maghrébines, portugaises, espagnoles, turques à côté des représentants des institutions.

Avec le premier gouvernement Rocard, on a pu assister à une discrète mais non moins décisive réorientation qui fait perdre à la CNLI, la fonction symbolique de débat et de représentation tandis que le Haut Comité à l'Intégration est apparu comme l'instance principale d'impulsion de l'action en direction des immigrés. Le soutien aux associations de "Beurs" est remplacé par l'action anti-raciste (soutien à SOS Racisme) et aux organisations qui pronent "l'intégration" politique, "France Plus", notamment. L'action publique du FAS se déplace vers les grandes opérations d'insertion et s'inscrit dans la redéfinition du rôle de l'Etat. Par le biais de la Région et du Préfet, le FAS négocie la participation contractuelle de l'Etat à l'insertion par le versement du RMI, la formation, le Développement Social Urbain ou les Zones d'Education Prioritaires. Il s'agit dès lors d'amener vers le droit commun plutôt que de favori-

ser l'insertion par une aide à l'auto-organisation et l'expression. L'action en faveur des immigrés doit être menée par les structures "normales" de l'action publique et s'intégrer aux dispositifs vers lesquels sont orientés les moyens du Fonds d'Action Sociale. Le mot d'ordre de l'intégration qui s'adresse dès lors à toute la société choisit de faire confiance aux capacités intégratrices de la société et des institutions plutôt que de favoriser le règlement des phénomènes de discrimination et de l'exclusion par les structures communautaires.

Dans quelle mesure ce choix conforme à la tradition française évitera-t-il aux "immigrés" de faire appel aux ressources communautaires pour régler les problèmes tenaces du chômage, de la délinquance et de l'exclusion des jeunes, de la discrimination dans le logement et le travail? Ces choix qui tablent sur la propension égale des "immigrés" à utiliser les mécanismes d'intégration ne favoriseront-ils pas des expressions radicales?

Les effets pervers de l'exclusion

Il serait naïf de croire que les discours racistes n'agissent pas sur l'immigration qui serait plus sensible à ceux de l'antiracisme. L'hypothèse selon laquelle la politique de l'intégration rencontreraît l'approbation de ceux qu'elle prétend servir, appelle pour cela une vérification.

C'est que tout d'abord, le discours raciste tend à agir fortement chez les populations dominées parmi lesquelles les immigrés qui peuvent reproduire à leur manière, la structure comme les schèmes. L'auto-dévalorisation qui justifie la passivité et la soumission aux fléaux sociaux (échec scolaire, chômage, délinquance, drogue,...) s'alimente ainsi dans le discours raciste qui renvoie une image négative. Elle se pratique entre soi et s'oppose

aux réactions plus ou moins intempestives et de "susceptibilité" développées face aux "Français".

Le refuge dans l'identité ou tout au moins dans la spécificité "immigrée" ou "arabe" en est l'un des aboutissements qui ne devient créatif et positif que dans des conditions exceptionnelles de révolte et de prise de conscience. Comme un soufflé, l'expression retombe notamment quand les subventions temporaires ou des témoignages de reconnaissance sont reçus par l'association qui en a résulté. Dans d'autres espaces, c'est la pratique religieuse ou le recours au travail chez les commerçants et entrepreneurs de la communauté qui traduisent le sentiment du rejet et la réaction au discours raciste.

L'intégration peut alors s'interpréter comme corollaire pervers et institutionnel, c'est à dire comme la version moderne de l'injonction d'assimilation et de la perte d'identité. Ce qui ne peut être traduit qu'en langage indirect comme celui des jeunes de l'association franco-maghrébine interviewée. De façon moins nette c'est par exemple la revendication de l'égalité matérielle et politique que les turcs interviewés dans le présent numéro associent avec l'affirmation auto-défensive de leurs appartenances. "L'intégration passe mieux en étant dans la communauté..." et plus loin "...Si on nous chasse de France, que feront ils (les enfants)? Mon cœur bat toujours turc....". C'est dire avec cet exemple, qu'il n'y a pas d'évidence et que le concept comme les pratiques de "l'intégration" sont parsemés de sens contradictoires qu'il s'agit de relever, analyser et débattre. Ne serait ce que parce que l'avenir peut être fait d'un autre changement de cap puisque la politique publique a pour première finalité d'effacer la visibilité des immigrés avant que de les aider à affirmer leur spécificité.